



Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Distr. générale
1^{er} juin 2023
Français
Original : anglais

Comité des droits de l'homme

Décision adoptée par le Comité au titre du Protocole facultatif, concernant la communication n° 3315/2019^{*, **}

Communication soumise par : I. S.
Victime(s) présumée(s) : L'auteur(e)
État partie : Canada
Date de la communication : 1^{er} mars 2019 (date de la lettre initiale)
Question(s) de fond : Expulsion vers Sri Lanka

Le 22 mars 2023, le Comité des droits de l'homme a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 3315/2019, parce que l'auteur(e) avait obtenu un permis de séjour permanent dans l'État partie.

* Adoptée par le Comité à sa 137^e session (27 février-24 mars 2023).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :
Tania María Abdo Rocholl, Farid Ahmadov, Wafaa Ashraf Moharram Bassim, Rodrigo A. Carazo,
Yvonne Donders, Mahjoub El Haiba, Carlos Gómez Martínez, Laurence R. Helfer, Marcia V. J. Kran,
Bacre Waly Ndiaye, Hernán Quezada Cabrera, José Manuel Santos Pais, Soh Changrok,
Tijana Šurlan, Kobayyah Tchamdja Kpatcha, Teraya Koji, Hélène Tigroudja
et Imeru Tamerat Yigezu.

